
SCIENCES DE L'HOMME ET SCIENCES DE LA NATURE NE DIFFERENT-ELLES QUE PAR LEUR OBJET ?

Introduction

Des astres les plus lointains jusqu'aux parties les plus infimes de la matière, l'homme cherche à élucider tous les objets du monde : tous les phénomènes sont des objets pour la science et rien n'échappe à sa rigueur explicative. Parmi tous les êtres, l'homme occupe une place à part : il est celui qui observe et celui qui est en marge du monde puisqu'il le soumet au crible de sa raison. Si la science peut rendre raison de tout, peut-elle rendre raison également de celui qui rend raison ? L'observateur peut-il devenir objet d'observation ? Le sujet observant peut-il retourner son regard vers lui-même et tenter de se percer à jour comme il élucide les autres objets du monde ? Autrement dit, une science de l'homme est-elle possible et peut-elle légitimement viser la même forme de savoir que celle qui est en œuvre dans les sciences de la nature ?

La possibilité de faire œuvre de science à propos de l'homme naît de l'idée selon laquelle il y a une continuité scientifique qui ne fait que changer d'objet et passe sans rupture d'un phénomène à un autre. Nous examinerons d'abord cette conception qu'on pourrait dire continuiste, pour en montrer ensuite les limites. Nous verrons alors que sciences de l'homme et sciences de la nature ne diffèrent pas seulement par leurs objets et que les sciences de l'homme sont marquées au sceau de la particularité, particularité qui ne signifie cependant pas étrangeté radicale. On pourra alors déterminer quelle forme particulière de savoir peuvent légitimement viser les sciences de l'homme.

I. La continuité scientifique

Dans le *Cours de philosophie positive*, Auguste Comte explicite ce qui fonde le projet d'une science de l'homme et affirme : « *maintenant que l'esprit humain a fondé la physique céleste, la physique terrestre, soit mécanique, soit chimique, la physique organique, soit végétale, soit animale, il lui reste à terminer le système des sciences d'observation en fondant la physique sociale* ». En effet, une fois élucidées les lois qui régissent la matière et le vivant, restent à examiner celles qui régissent les hommes eux-mêmes. Il ne saurait être question que l'homme demeure un empire dans un empire et le statut d'observateur ne lui confère pas un caractère exceptionnel. Comme tous les autres objets du monde, l'homme est un phénomène observable et on doit pouvoir soumettre son comportement à une étude aussi rigoureuse que l'est celle des objets qui l'entourent. Cette étude menée à bien, l'édifice explicatif sera achevé et rien n'échappera à la rigueur des raisons. C'est en ce sens que Comte préconise la constitution d'une « *physique sociale* », qui chercherait à percer à jour le comment des phénomènes sociaux. Cette physique sociale est ce que nous appelons sociologie et le nom que Comte lui donne indique que les phénomènes sociaux doivent pouvoir être étudiés d'un point de vue analogue à celui de la physique quand elle étudie les phénomènes naturels.

Pour mener à bien une étude scientifique des phénomènes humains, il faut que ceux-ci apparaissent comme des objets, autrement dit qu'ils s'apparentent et soient analogues à ceux qu'étudient les sciences naturelles. Autrement dit, il faut faire abstraction des détails et des circonstances chronologiques de ces phénomènes, en faire l'analyse, les épurer, les objectiver et mettre en évidence ce qu'ils ont de commun. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra faire œuvre de science à leur sujet, puisqu'il n'y a pas de science du particulier.

Par exemple, la sociologie étudiera la criminalité politique en cherchant ce qu'il y a de commun et d'objectivement reconnaissable dans tous les crimes politiques : meurtre de César par Brutus, au Sénat, le jour des Ides de mars 44, assassinat de Henri IV par Ravallac le 14 mai 1610, assassinat de Marat par Charlotte Corday le 25 Messidor An I, meurtre du Président Carnot le 24 juin 1894, à Lyon, par Caserio, etc.

Pour que sociologie il y ait, il faut donc que les faits sociaux se présentent à l'observateur avec un caractère d'objectivité tel qu'il permet qu'ils soient étudiés comme des réalités positives, objectives et non plus subjectives. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la formule de Durkheim, dans *les Règles de la méthode sociologique*, qui invite à « *considérer les faits sociaux comme des choses* ». Cela ne signifie pas que ces phénomènes sont identiques à des choses matérielles, mais cela signifie que même des phénomènes qui peuvent apparaître comme l'expression de la subjectivité la plus totale possède une réalité objective, indépendance des impressions et des opinions individuelles.

Le sociologue doit donc faire abstraction de toutes les caractéristiques individuelles pour ne retenir des faits que leur objectivité. Il s'agit alors de déterminer les méthodes d'investigation que doit mettre en œuvre le scientifique de l'humain. Bâtie, comme le recommande Durkheim, à l'instar des sciences de la nature, la sociologie se doit d'être une science expérimentale. En ce sens, elle doit collecter les faits afin de pouvoir les observer et produire à leur sujet une hypothèse explicative. La forme la plus ancienne de cette investigation est celle de l'enquête monographique, inaugurée en 1855 par Frédéric Le Play à propos des budgets des familles ouvrières. Ces recherches ont pris, de nos jours, une extension très large. La sociologie se fonde comme science en produisant des hypothèses qui doivent expliquer les observations que d'autres observations peuvent venir confirmer ou infirmer. Est ainsi exportée dans l'étude de l'homme la méthode hypothético-déductive propre à la science. Enfin, la sociologie emprunte aux mathématiques l'outil statistique qui lui apporte la précision des déterminations quantitatives. Ainsi, la natalité, la nuptialité, la mortalité, les phénomènes économiques, les phénomènes d'opinion peuvent être figurés par des représentations graphiques.

II. Limites et obstacles

Si, comme le dit Comte, la sociologie est une physique sociale, c'est qu'il y a continuité entre la nature et la société et que les phénomènes humains peuvent se prêter à des investigations comparables à celles des sciences de la nature. Mais la sociologie en particulier et les sciences de l'homme en général se heurtent à des obstacles qui en hypothèquent le caractère scientifique.

En effet, il ne suffit pas de dire que l'homme est un objet différent des autres. Force est de constater qu'il n'est pas un objet du tout : il n'a pas d'existence séparée de son être comme sujet. Alors que les objets du monde n'ont d'autre réalité qu'objective, l'homme est lui, toujours à distance de lui-même. Dès lors, il y a une nécessaire communauté de nature entre l'observateur et l'observé qui entache la scientificité de l'observation. En effet, une telle communauté accroît la part de l'interprétation subjective dans l'analyse.

Par exemple, un sociologue travaillant sur le mariage a toujours choisi lui-même de se marier ou non : les hypothèses explicatives qu'il fournira ne seront donc pas identiques selon les cas (de même s'il fait l'étude de phénomènes sociaux, au regard desquels il ne peut pas faire le deuil de sa classe et des schémas interprétatifs qu'elle engendre). L'observateur n'est donc pas neutre, ni dans l'observation (il ne retient que ce qu'il veut bien retenir), ni dans l'analyse. Il peut donc à la fois être modifié par les phénomènes observés ou être source de modification quant au déroulement et à la nature de ces phénomènes. L'objectivité des sciences humaines est donc illusoire : l'homme ne peut pas être en dehors de l'homme. L'extériorité objective est possible avec les pierres, mais pas avec nos semblables.

La régularité des phénomènes naturels reflète bien la constance de lois dont la mise en évidence constitue l'objectif des sciences expérimentales. Néanmoins, peut-on accorder le statut de lois aux relations qui semblent se répéter au sein de la réalité sociale ? Et si ces régularités ne sont pas des lois, comment conserver un statut scientifique aux sciences de l'homme ? En effet, il y a une différence fondamentale entre la matière et le vivant non conscient et l'homme. Celui-ci participe à son devenir de façon telle qu'il a le pouvoir d'infléchir le cours le plus inattendu des événements. Les lois des sciences humaines, si elles sont, sont donc des lois particulières.

Pour que les sciences humaines trouvent leur véritable originalité et leur signification authentique, peut-être faut-il alors opérer une conversion épistémologique, afin que soient prises en compte les limites de l'exportation à l'identique du modèle des sciences de la nature. Cette conversion épistémologique consiste à dégager une spécificité radicale des sciences humaines et de leurs méthodes, afin que soient contournés les obstacles auxquels elles doivent faire face. On pourra alors faire place à la subjectivité du chercheur et intégrer la particularité des lois statistiques régnant en ce domaine.

III. Particularité, entre identité et différence

La différence d'objet fonde entre sciences de l'homme et sciences de la nature une différence bien plus fondamentale qui est une différence de statut et une différence de méthode. En ce sens, Dilthey, dans *Le Monde de l'esprit*, établit clairement la distinction entre sciences de la nature et science de l'esprit. Dans la mesure où elles traitent « d'états vécus », les sciences de l'esprit n'ont que faire de l'abstraction qui caractérise les sciences de la nature. A la méthode explicative des sciences de la nature, basée sur le déterminisme, Dilthey oppose la méthode compréhensive des sciences de l'homme (ou sciences de l'esprit), capable de saisir la signification de l'expérience vécue dans sa particularité. L'objet des sciences de l'homme est donc compris bien plus qu'il ne doit être expliqué. En ce sens, l'obstacle de la vie intérieure et l'obstacles de la subjectivité de l'observateur ne sont plus des parasites mais bien plutôt la condition de la fondation d'une méthode propre aux sciences de l'homme. La différence entre expliquer et comprendre n'est pas la différence entre rigueur et intuition vague, mais la différence entre un travail sur des objets constitués et objectifs soumis au déterminisme et la saisie de totalités signifiantes, étrangères au déterminisme.

L'interprétation subjective ne peut pas être évacuée dans les sciences humaines et ce serait une erreur de tâcher de s'en éloigner. Dès lors, il s'agit d'instaurer et de respecter un protocole de la subjectivité afin de faire en sorte que cette subjectivité interprétative ne tourne pas en subjectivisme. Le subjectivisme serait un relativisme exacerbé affirmant que ce qui vaut pour un sociologue, par exemple, ne vaut que pour lui. Le sociologue interprète, certes, comme l'historien, comme l'anthropologue, mais l'interprétation ne signifie pas l'exil d'une certaine forme de scientificité. La dimension interprétative n'est pas contradictoire avec le respect des exigences communes aux autres sciences (raisonnement rigoureux, démonstration, etc.). Dès lors, la dimension interprétative constitue une spécificité majeure des sciences humaines et est une limite à leur prétention à l'identité formelle avec les sciences de la nature. Mais elle n'est pas pour autant une limite réhabilitrice à leur prétention au statut d'une certaine scientificité. A cet égard, Raymond Boudon, dans *La Logique du social*, établit les choses de manière très claire : « *Le sociologue est-il soumis aux mêmes règles que le physicien ou le chimiste, ou doit-il se soumettre à une éthique scientifique spécifique ? La réponse à cette question est double. Dans la mesure où l'analyse sociologique d'un phénomène Y consiste toujours (dans l'idéal) à en faire la conséquence d'actions individuelles, le sociologue a affaire à une catégorie de phénomènes, les actions, qui ne se présentent jamais dans le champ d'observation du physicien ou du chimiste. Par essence la notion d'action implique le phénomène fondamental de l'empathie entre l'observateur et l'observé. En conséquence, le travail du sociologue comporte toujours une dimension interprétative qui n'a pas d'équivalent dans les sciences de la nature. D'un autre côté, l'existence de cette dimension interprétative n'entraîne pas que la sociologie soit une discipline irrémédiablement entachée de subjectivisme. En effet, lorsqu'une interprétation a été proposée, elle entraîne certaines conséquences. (...) Ou ces conséquences (...) sont compatibles avec les structures observées, ou elles ne le sont pas. Dans le second cas, le modèle sera infirmé. Dans le premier, il peut être tenu pour provisoirement satisfaisant jusqu'à ce que des recherches nouvelles démontrent éventuellement que telle ou telle de ses conséquences est prise en défaut par la réalité. En d'autres termes, l'existence en sociologie d'une dimension interprétative n'est en aucune façon contradictoire avec le fait incontestable que le sociologue ne peut espérer entraîner la conviction de ses pairs qu'en se soumettant à des principes de démonstration analogues à ceux auxquels obéissent les sciences de la nature.* »

Conclusion

Les sciences humaines diffèrent donc radicalement des sciences de la nature : par leurs objets, par leurs méthodes, par leur visée. Néanmoins, ce n'est pas pour autant que ces sciences de la nature sont radicalement étrangères à toute forme de scientificité. Elles occupent une place à part, une place spécifique, qui réinvente et réaménage la scientificité. Croire pouvoir réduire les sciences de l'homme aux sciences de la nature, c'est faire l'impasse sur la spécificité de leur objet et c'est ignorer les obstacles qu'engendre cette spécificité. Cette réduction est donc nécessairement un échec. Les sciences de l'homme ne se réduisent pas aux sciences de la nature mais déploient leur particularité propre, qui est faite d'identité et de différence.